Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260803-DE

SAINT-THURIEN, le 12 novembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 18 novembre 2026 à 19 h.

Ordre du jour :
1°) Election du 1er adjoint,
2°) Modification des commissions municipales,
3°) Désignation d'un élu référent « sécurité routière »,
4°) Aide pour les activités extrascolaires – modification,
5°) Budget primitif 2025 – décision modificative,
6°) Cessions et échanges de terrains,
7°) Régularisation voirie communale – cession gratuite de terrains,
8°) Conseil Municipal des Jeunes – modification du règlement,
9°) Médiation préalable obligatoire – adhésion au Centre de Gestion du Finistère,
10°) Quimperlé Communauté – désignation d'un représentant à la CLETC,
11°) Quimperlé Communauté – Projet Social de Territoire et Convention Territoriale Globale,
12°) Quimperlé Communauté – Pacte de gouvernance 2026-2032,
13°) SDEF – présentation du rapport d'activité 2025,
14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 18 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.
Etaient présents : Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Fanchon THUAUDET et Margaux DERRIEN.
Absents excusés : Pascal TANGUY (a donné pouvoir à Julien BARGUILLE) et Magalie BOUDIAF (a donné pouvoir à Anne Marie SEVENNEC).
Secrétaire de séance : Margaux DERRIEN.
Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260803-DE

85

Délibération du Conseil Municipal

*****

20260803

***Objet* : Désignation d'un élu référent sécurité routière**

Le Maire indique que, depuis 2009, le Préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière. Les objectifs de ce réseau sont que soient organisés des échanges d'informations entre les différentes communes du département, des échanges d'expériences relatives à des actions menées (aménagements urbains, actions de prévention pour les jeunes scolaires et collégiens, pour les séniors, les associations...) et des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière car les maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires et périscolaires, les activités associatives...Le rôle de l'élu référent est d'être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière, de diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune, d'animer une politique de sécurité routière au niveau local, de mobiliser les acteurs locaux et de participer à la vie du réseau des élus référents.

Vu la démission de Monsieur Alain BIDEAU, désigné référent sécurité routière par délibération du 2 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Jérôme LE CUNFF, en qualité d'élu référent sécurité routière.

Fait à SAINT-THURIEN, le 20 novembre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-THURIEN (Finistère)

Anne Marie SEVENNEC.